



**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE DANVILLE**

PROCÈS-VERBAL d'un ajournement d'une séance ordinaire des membres du conseil de la Ville de Danville, tenue le 20 novembre 2014 à 19h00, à la salle du conseil sise au 150, rue Water à Danville.

SONT PRÉSENTS :

Maire :	Monsieur Michel Plourde
Conseiller #1 :	Madame Francine Labelle-Girard
Conseiller #2 :	Monsieur Jean-Guy Dionne
Conseiller #3 :	Monsieur Stéphane Roy
Conseiller #4 :	Monsieur Patrick Dubois
Conseiller #5 :	
Conseiller #6 :	Madame Nathalie Boissé

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE :

Directrice générale,
secrétaire-trésorière et greffière : Madame Caroline Lalonde

Tous les membres du Conseil présents forment quorum sous la présidence de monsieur Michel Plourde, maire, l'assemblée est reconnue valablement constituée.

18H00 - RENCONTRE AVEC LE SYMPOSIUM DES ARTS DE DANVILLE

Rencontre avec monsieur Mario Morand, madame Isabelle Lodge et madame Suzanne Ferland pour discuter de l'aide financière de la municipalité pour 2015. Monsieur Morand nous fait un compte-rendu des activités du Symposium pour l'année 2014. Au final, l'organisme termine avec un surplus pour l'année 2014, ce qui est exceptionnel compte-tenu des coupures de subventions auxquelles l'organisme a dû faire face et du déficit de l'édition 2013 avec lequel l'année a débuté sa 16^e édition. Aide de la municipalité pour 2014 très apprécié par l'organisme.

Ce qui est proposé pour 2015 : Danville serait reconnu comme partenaire principal pour l'édition 2015. L'organisme aimerait avoir une entente de partenariat financier triennale. L'organisme veut ramener les visites patrimoniales pour l'édition 2015. Utilisation accrue des médias sociaux. Rafraîchissement de la signalisation 2015. Enclencher une mise à niveau des panneaux du Symposium pour les artistes (7000 à 8000\$). Demande à la municipalité pour 2015 : contribution de 4000\$ comme pour les années antérieures, en plus des autres contributions de la municipalité : assurances, locaux, entreposage, aide des hommes de la municipalité pour monter les différents sites, etc. L'organisme estime qu'il y a eu environ 15 000 visiteurs en 2014 et il y a eu près de 56 000\$ de toiles vendues à Danville en 2014 durant le Symposium des Arts.

19H00 - ACCUEIL DES CITOYENS

OUVERTURE DE LA SÉANCE

ADMINISTRATION

419-2014-Lecture et adoption de l'ordre du jour :

Il est proposé par madame Nathalie Boissé, secondé par monsieur Patrick Dubois, et adopté à l'unanimité que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté, tout en considérant un varia ouvert.

ADOPTÉ.

420-2014-Adoption du procès-verbal du 12 novembre 2014 :

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Dionne, secondé par monsieur Stéphane Roy, et adopté à l'unanimité que le procès-verbal du 12 novembre 2014 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉ.

421-2014-Présentation et adoption du rapport du maire pour l'année 2014 :

Conformément aux dispositions de l'article 474.1 de la Loi sur les cités et villes, un mois avant le dépôt du budget de l'année à venir, le maire doit faire un rapport sur la situation financière de sa municipalité, au cours d'une séance du Conseil. Il est par conséquent proposé par monsieur Jean-Guy Dionne, secondé par monsieur Patrick Satre, et adopté à l'unanimité que le rapport du maire soit adopté tel que présenté et qu'une copie de celui-ci soit publiée dans le journal Les Actualités.

RÉSUMÉ 2013

Les états financiers préparés par les vérificateurs pour l'année 2013 indiquaient des revenus de 5 770 871.00\$ et des dépenses de 5 942 688.00\$ pour un déficit des revenus sur les dépenses de 171 817.00\$.

ESTIMATION 2014

Tenant compte du budget adopté pour l'année 2014, de la situation en date du 1^{er} novembre 2014, les projections faites pour les derniers mois de l'année laissent entrevoir de terminer l'année tel qu'il appert au tableau ci-dessous:

REVENUS	Budget 2014	État 01/11/14	Prévisions finales
Revenus de taxes foncières	2 257 114	2 271 012	2 271 012
Autres revenus de taxes	1 322 104	1 345 077	1 425 077*
Revenus de source locale	834 206	821 086	899 119**
En lieux de taxes	33 000	19 294	40 794
Transferts inconditionnels	491 900	259 748	470 400
Transf./subv. conditionnels	482 470	434 882	482 470
Appropriation réserve	-----	-----	
Appropriation de surplus	75 000	0	75 000
TOTAL	5 495 794	5 151 099	5 663 872
DEPENSES	Budget 2014	État 01/11/14	Prévisions finales
Administration générale	786 220	604 720	693 820
Sécurité publique	665 264	575 478	677 364
Transport Routier	1 854 847	1 470 368	1 807 081
Hygiène du milieu	1 053 275	920 004	1 126 544***
Aménagement & Urbanisme	252 963	214 429	258 208
Loisirs & Culture	453 809	466 651	489 340
Remboursement de la dette	316 117	39 516	316 117
Activités d'investissements	107 700	263 138	288 138****
TOTAL	5 495 794	4 554 304	5 656 612
SURPLUS/DÉFICIT			7 260

*Prévoit recevoir environ 80 000\$ en taxation supplémentaire pour les ordures de la part des serres du St-Laurent.

**Prévoit recevoir environ 50 000\$ de plus que ce qui était initialement prévu considérant l'hiver tardif de 2014. À recevoir : 24 000\$ pour la vente d'un terrain.

***Dépenses supplémentaire pour la gestion des déchets des serres du St-Laurent – prévoit recevoir environ 80 000\$ d'ici la fin de l'année pour compenser ces dépenses supplémentaires.

****Dépenses pour préparation de terrains destinés au développement économique

TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX

Tel que prescrit à l'article 11 de la Loi sur le traitement des élus municipaux, mentionnons que la rémunération annuelle pour les élus municipaux se lit comme suit :

	Rémunération	Allocation de dépense
Maire	12 447.48\$	6 223.80\$
Conseiller	6 223.80	3 111.96\$

CONTRATS MUNICIPAUX

Conformément aux dispositions de l'article 474.1 de la Loi sur les Cités et Villes, la liste des fournisseurs ayant contracté avec la municipalité entre le 01/01/14 et le 20/11/2014 pour un minimum de \$2,000.00 et totalisant plus de \$25,000.00 avec le même contractant ou de \$25,000.00 et plus avec le même contractant est annexée au présent document et peut être consultée aux bureaux de la Municipalité à l'exception des organismes gouvernementaux ou paragouvernementaux.

ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2015

Le Conseil municipal nouvellement élu travaille actuellement à l'élaboration du budget 2015. Le fruit de leur travail vous sera présenté et sera adopté mercredi le 17 décembre prochain. Les défis financiers auxquels la Ville doit faire face demeurent une préoccupation constante pour les membres du Conseil afin d'offrir à nos citoyens des services qui répondent à leurs attentes et ça, au meilleur coût possible, tout en contenant la dette municipale. Nous travaillons actuellement la mise sur pied d'un environnement favorable à l'accueil de nouvelles entreprises et à l'expansion des entreprises locales. Nous travaillons également à l'élaboration d'un milieu de vie attirant tant pour nos citoyens que pour ceux qui pourraient vouloir venir s'installer dans notre ville.

Le budget pour l'année 2015, comme les autres années, tout en ayant pour objectif de maintenir une qualité des services rendus voir même de les améliorer devra respecter la capacité de payer des contribuables ce qui s'avère une tâche complexe en regard avec une augmentation continue des dépenses sans augmentation équivalente de nouveaux revenus qu'ils soient de taxes, compensations, subventions ou autres. Le contexte d'austérité financière imposé par le gouvernement Couillard sera également un défi de taille que devra relever le Conseil municipal dans la préparation de son budget 2015.

Nous savons que bien des choses restent à faire dans notre ville et que la tâche est importante. Nous demeurons convaincus qu'avec le support renouvelé des citoyens et citoyennes de Danville, nous pourrons faire une différence significative dans la gestion de notre organisation et de notre collectivité.

Nous pouvons vous assurer que votre Conseil municipal demeurera à l'écoute des préoccupations de la population, travaillera à une saine gestion et investira pour l'avenir afin de faire prospérer notre milieu.

Le tout devra se concrétiser lors de l'adoption du budget qui devrait avoir lieu **le mercredi 17 décembre 2014 au 150, rue Water, à 19h00.**

ADOPTÉ.

QUESTIONS DES CITOYENS

Il n'y a pas de questions de la part des citoyens assistant à l'Assemblée.

ADMINISTRATION (SUITE)

Calendrier pour les séances 2015 ;

Ce point est reporté à une séance ultérieure car il est demandé à la directrice-générale de revoir le calendrier des séances 2015 selon de nouvelles options.

422-2014-OMH - Adoption des révisions budgétaires 2014 ;

ATTENDU QU'un budget révisé présenté par l'OMH de Danville a été accepté par la Société d'habitation du Québec ;

ATTENDU QUE ce budget révisé prévoit :

- Une augmentation des frais d'administration de 1572\$;
- Une augmentation des frais de conciergerie et entretien de 44\$;
- Une augmentation des frais d'énergie, taxes, assurances, sinistres de 57\$;
- Une augmentation des revenus de 353\$
- Une augmentation de l'enveloppe administration/entretien/conciergerie de 320\$;

ATTENDU QUE ces modifications entraînent un déficit des dépenses sur les revenus de 1458\$;

ATTENDU QUE la municipalité de Danville est responsable du paiement de 10% du budget annuel de l'OMH de Danville ;

ATTENDU QU'avant l'acceptation d'un budget révisé de l'OMH de Danville par la Société d'habitation du Québec, la contribution de la Ville de Danville s'élevait à 7 325,00\$ et qu'après révision, celle-ci s'élève à la somme de 7 471,00\$, soit une augmentation de 146,00\$;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur Stéphane Roy, secondé par madame Nathalie Boissé et adopté à l'unanimité que le budget révisé de l'OMH accepté par la Société d'habitation du Québec soit accepté et que la somme de 146,00\$, représentant l'ajustement au budget initial soit transmise à l'OMH de Danville.

ADOPTÉ.

423-2014-Transbestos - Signature du renouvellement de notre participation au programme de transport adapté de Transbestos ;

Il est proposé par madame Nathalie Boissé, secondé par monsieur Jean-Guy Dionne et adopté à l'unanimité QUE :

- La Ville de Danville renouvelle son intention de participer au transport adapté, selon l'entente convenue avec Transbestos inc. pour l'année 2015 ;
- La municipalité verse le premier versement le 30 janvier 2015, le deuxième versement le 30 avril 2015 et le troisième versement le 30 juin 2015, jusqu'à concurrence de la contribution établie au montant de 10 132,24\$ pour l'année 2015, soit trois versements de 3 377,42\$. Il est aussi possible de procéder à un seul versement, équivalent au montant total, recevable le 30 janvier 2015 ;
- Le passager qui utilisera le service de transport adapté devra déboursier un montant de 3,50\$ par voyage tel que prévu dans l'entente de service 2015 ;
- Transbestos est autorisé à procéder à la pré-admission des usagers le cas échéant ;
- La ville d'Asbestos est mandataire et agira à titre de porte-parole des municipalités participantes.

ADOPTÉ.

424-2014-Centre d'enfouissement régional d'Asbestos – Approbation du budget 2015 ;

ATTENDU QUE la Ville de Danville est une municipalité partenaire du Site d'enfouissement de la Région d'Asbestos et qu'elle avait signé une entente avec la MRC des Sources et d'autres municipalités partie à l'entente inter-municipale ;

ATTENDU QUE la MRC des Sources, à titre de mandataire, propose un budget pour l'exercice financier 2015, lequel a été présenté lors d'un récent Conseil d'administration et qu'elle a transmis copie de ce budget à toutes les municipalités membres pour approbation ;

ATTENDU QUE l'invitation pour assister à la rencontre du Conseil d'administration a été transmise à la directrice générale, mais pas au conseiller responsable de ce dossier, à savoir monsieur Jean-Guy Dionne ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par madame Nathalie Boissé, secondé par monsieur Stéphane Roy et adopté à l'unanimité d'approuver le budget 2015 pour le site d'enfouissement de la région d'Asbestos préparés par la MRC des Sources, mandataire de cette entité et d'envoyer une lettre à la MRC des Sources afin de lui demander que monsieur Jean-Guy Dionne soit dorénavant aviser de telles rencontres afin qu'il puisse y assister puisqu'il est le conseiller responsable de ce dossier.

ADOPTÉ.

425-2014-Demande de madame Maryse Lamothe pour l'obtention d'une compensation pour l'entretien du chemin Barr ;

ATTENDU QUE le chemin Barr a été fermé par la municipalité il y a de nombreuses années ;

ATTENDU QUE ce chemin est long de plus de 1,5 km et qu'il forme un cul de sac où se trouve une seule résidence ;

ATTENDU QUE madame Maryse Lamothe, propriétaire de la résidence se trouvant sur le chemin Barr demande à la municipalité de lui donner un dédommagement afin de l'aider à couvrir les frais relatifs à l'entretien de ce chemin ;

ATTENDU QU'une pancarte « chemin privé » se trouve à l'intersection du chemin Barr et du chemin St-Cyr et que madame Lamothe barre parfois l'accès au chemin Barr par l'installation d'une chaîne à l'entrée du chemin

ATTENDU QUE madame Maryse Lamothe considère qu'un dédommagement annuel de 1500\$ pour aider à défrayer les frais de déneigement de ce chemin seraient acceptables ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur Stéphane Roy, secondé par monsieur Patrick Dubois et adopté à l'unanimité des membres présents qu'avant de rendre une décision sur cette question, la directrice générale est mandatée afin de :

- Vérifier avec notre conseiller juridique si la municipalité doit se porter responsable de ce chemin, même si elle a procédé à sa fermeture il y a plus de 30 ans ;
- Vérifier avec la municipalité de Cleveland quels seraient les frais facturés par la municipalité pour le déneigement de cette portion du chemin Barr ;

ADOPTÉ.

URBANISME ET ÉMISSION DES PERMIS

426-2014-Retour sur la résolution 350-2014 – Modification de l'affectation de la zone I88 (viandes Laroche) :

Monsieur Jean-Guy Dionne se retire des délibérations dans ce dossier car il est employé des Viandes Laroche et qu'il pourrait y avoir apparence de conflit d'intérêt dans ce dossier.

ATTENDU QUE le 24 septembre 2014, le Conseil de ville de Danville a adopté la résolution 350-2014 afin de modifier l'affectation de la zone I88 (terrains détenus par les Viandes Laroche, derrière les étangs aérés de la municipalité) afin de la faire passer d' « industrielle » à « mixte », le tout afin de permettre des activités commerciales et résidentielles dans la zone ;

ATTENDU QUE suivant l'adoption de cette résolution, de nouvelles discussions ont eu lieu entre les élus, le comité d'urbanisme, l'aménagiste de la MRC des Sources et le Comité industriel de la municipalité ;

ATTENDU QUE suite à ces discussions, le Conseil de ville n'est plus favorable à la modification de l'affectation de la zone I88, considérant que cette zone est la seule possibilité de développement pour une industrie lourde sur le territoire de la municipalité ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur Stéphane Roy, secondé par monsieur Patrick Satre et adopté à l'unanimité que :

- Le Conseil de ville annule sa demande de modification du schéma d'aménagement à la MRC des Sources pour la zone I88 ;
- Les affectations de la zone I88 soient laissées telles qu'elles ;
- Madame Hélène Dupont, requérante pour les Viandes Laroche dans ce dossier, soit avisé que sa demande de modification des affectations de la zone I88 est rejetée par la municipalité, suivant l'analyse de nouveaux faits au dossier ;

ADOPTÉ.

Monsieur Jean-Guy Dionne réintègre les délibérations.

Demande d'autorisation pour circuler en VTT sur les routes municipales :

Considérant que la demande qui est soumise au Conseil de ville manque de précision, celle-ci est remise à une prochaine Assemblée, le tout afin d'obtenir des informations supplémentaires.

427-2014-Demande de dérogation mineure : immeuble sis au 37, rue Marcoux, lot 3 172 644 ;

ATTENDU QUE monsieur Jean-François Boutin et sa conjointe, madame Champagne, ont présenté une demande de dérogation mineure visant à faire reconnaître conforme l'agrandissement d'une partie du bâtiment principal à des fins résidentielles sur le lot numéro 3 172 644, situé en zone résidentielle Re 47.

ATTENDU QUE :

- La construction projetée empiète de 2,9 mètres sur la marge de recul arrière. L'implantation du bâtiment principal serait de 7,1 mètres en lieu et place du 10 mètres prescrit par la grille de spécifications des usages pour la zone R47

ATTENDU QUE les membres du comité consultatif d'urbanisme de Danville considèrent la demande soumise en tenant compte du Règlement numéro 520 concernant les dérogations mineures, lequel énonce à son article 4, les conditions essentielles pour émettre une dérogation mineure, à savoir :

1. Que la demande respecte les objectifs du plan d'urbanisme ;
2. Que l'application du règlement de zonage aurait pour effet de causer un préjudice sérieux à la personne qui demande la dérogation mineure ;
3. Que la situation proposée ne porte aucunement atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété ;

ATTENDU QUE après analyse du dossier, le comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Danville constate également qu'il existe une clôture opaque entre les propriétés, la présentation du projet est bien illustré par un plan d'architecte et la marge de recul arrière est assez importante malgré le non-respect de la norme prescrite ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Danville recommande donc au Conseil de ville de faire droit à la demande de monsieur Boutin et de madame Champagne et d'accorder à ces derniers une dérogation mineure en regard de la marge de recul arrière de l'agrandissement d'une partie du bâtiment principal, soit à une distance de 7,1 mètres en lieu du 10 mètres prescrits par la grille de spécifications des usages pour la zone R47 ;

ATTENDU QU'un avis public relativement à cette demande de dérogation mineure a été donné le 5 novembre 2014 et que personne n'est présent lors de la séance du Conseil de ville afin de s'opposer à la demande de dérogation mineure proposée ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par madame Nathalie Boissé, secondé par monsieur Patrick Dubois et adopté à l'unanimité de faire droit à la demande de monsieur Boutin et de madame Champagne et d'accorder à ces derniers une dérogation mineure en regard de la marge de recul arrière de l'agrandissement d'une partie du bâtiment principal, soit à une distance de 7,1 mètres en lieu du 10 mètres prescrits par la grille de spécifications des usages pour la zone R47.

ADOPTÉ.

QUESTIONS DES CITOYENS

Aucun citoyen n'est présent dans la salle.

DEMANDES DIVERSES

Ecole secondaire régionale de Richmond – demande de soutien financier pour leur « Club des petits déjeuners » (500\$) :

Considérant que cette demande n'était pas budgétée et que nous sommes en fin d'année financière, il n'y a pas de proposeur pour cette demande. Celle-ci est donc refusée.

Centre de ski de fond Richmond-Melbourne – demande de soutien financier ;

Considérant que cette demande n'était pas budgétée et que nous sommes en fin d'année financière, il n'y a pas de proposeur pour cette demande. Celle-ci est donc refusée.

428-2014-École secondaire de l'Escale – demande de soutien financier pour réaliser l'album de fin d'année ;

Il est proposé par monsieur Patrick Dubois, secondé par monsieur Jean-Guy Dionne et adopté à l'unanimité que la municipalité contribue à l'album de fin d'année des élèves de l'École secondaire de l'Escale et qu'à cette fin, une publicité de 1/4 de page soit achetée, le tout pour la somme de 75\$.

ADOPTÉ.

Marc Delceux – Éditions Média Plus communication ;

Considérant que le Conseil de ville estime que les commerçants de la municipalité sont déjà amplement sollicités par divers organismes pour contribuer à leurs organisations, le Conseil de ville juge qu'il n'est pas opportun dans le contexte actuel de solliciter de nouveau les commerçants pour des publications municipales. Par conséquent, il n'y a pas de proposeur pour cette demande. Celle-ci est donc refusée.

Les Actualités – participation au cahier des fêtes ;

Considérant que cette demande n'était pas budgétée, il n'y a pas de proposeur pour cette demande. Celle-ci est donc refusée.

Caroll Dodier – Autorisation pour couper 1 arbre près du socle de la croix de chemin à être installée ;

Considérant que le Conseil de ville a déjà étudié cette demande et qu'il a été décidé qu'il n'y aurait pas de coupe d'arbre dans le secteur car ceux-ci sont en bonne santé et ne représentent pas une nuisance, il est décidé de maintenir cette décision et de refuser la nouvelle demande à l'effet qu'un seul des arbres soit coupé pour assurer la visibilité de la Croix que le comité de gestion de St-Isaac associé à l'Église Cœur Immaculée veut installer sur un terrain appartenant à la municipalité.

CORRESPONSANCE

- Lettre de remerciement de la part de monsieur Réjean Auclair pour l'organisation de la soirée du Danville Select Club ;

VARIA

Monsieur le maire Michel Plourde expose au Conseil de ville les détails d'une rencontre qu'il a eu avec monsieur Normand Grandmont relativement à la construction de la rue Benjamin. De plus amples détails seront soumis au conseil de ville pour une prise de décision au retour des fêtes.

429-2014-Attribution du contrat du site web

ATTENDU QUE la municipalité a procédé à un appel d'offre sur invitation relativement à un mandat de services professionnels pour effectuer la conception d'un nouveau site web pour la municipalité de Danville ;

ATTENDU QUE l'appel d'offre c'est terminé vendredi le 14 novembre 2014 à 17h et que des quatre (4) entreprises invités à soumissionner, trois (3) ont déposés une soumission ;

ATTENDU QUE suivant l'appel d'offre, les résultats sont les suivants :

OKTANE

Pointage qualitatif : 85/100
Prix de la soumission Phase I : 23 680\$
Prix total de la soumission : 39 035\$

LUBIE

Pointage qualitatif : 83/100
Prix de la soumission Phase I : 16 480\$
Prix total de la soumission : 28 480\$

PROJET OËB

Pointage qualitatif : 92/100
Prix de la soumission Phase I : 4 515\$
Prix total de la soumission : 6 850\$

ATTENDU QUE l'ensemble des soumissions reçues étaient conformes à ce qui était demandé dans l'appel d'offre ;

ATTENDU QUE la firme ayant obtenu le pontage final le plus élevé et le prix le moins élevé est la firme Projet Oëb ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par madame Nathalie Boissé, secondé par madame Francine Labelle-Girard et adopté à l'unanimité des membres présents que le contrat de services professionnel pour la conception d'un nouveau site web pour la ville de Danville soit accordé à la firme Projet Oëb et que la directrice générale soit autorisée à signer tous les documents relatifs à l'attribution de ce contrat.

ADOPTÉ.

430-2014-Service incendie de la ville d'Asbestos – refus de la Ville de Danville de renouveler l'entente de couverture incendie proposée par la ville d'Asbestos selon les modalités énoncées ;

ATTENDU QUE la ville de Danville possède quelques quartiers dans le secteur Asbestos, à savoir, les domaines Boudreau, Plein-air et Pinard ;

ATTENDU QU'en vertu du schéma de couverture de risques de la MRC des Sources, ces secteurs sont couverts en première ligne par le service incendie de la ville d'Asbestos ;

ATTENDU QUE la ville d'Asbestos facture la ville de Danville non pas sur le nombre d'intervention dans ce secteur, mais plutôt en attribuant une portion du budget total du service incendie à la ville de Danville en fonction de la richesse foncière du territoire couvert ;

ATTENDU QUE la ville de Danville considère que ce mode de facturation entraîne des coûts déraisonnables comparativement aux autres ententes de facturation pour de la couverture incendie dans la région ;

ATTENDU QUE le montant facturé par la ville d'Asbestos à la ville de Danville pour la couverture incendie des secteurs Pinard, Boudreau et Plein-air n'inclus pas de service de prévention, lequel doit être assumé entièrement par la ville de Danville ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur Patrick Dubois, secondé par madame Nathalie Boissé et adopté à l'unanimité **QUE** :

- Advenant le refus de la ville d'Asbestos de renégocier le mode de facturation pour la couverture incendie des secteurs Pinard, Boudreau et Plein-air, la présente entente de couverture incendie sera révoquée par la ville de Danville ;
- La ville de Danville ira relever automatiquement les pompiers de la ville d'Asbestos lors d'une intervention dans ce secteur et paiera à la pièce les interventions du service incendie de la Ville d'Asbestos dans ce secteur selon les tarifs établis dans le schéma de couverture de risques de la MRC des Sources ;

ADOPTÉ.

LEVÉE DE LA SÉANCE

431-2014-Ajournement de l'Assemblée

À 22h17, il est proposé par monsieur Jean-Guy Dionne que la présente séance soit levée.

ADOPTÉ.

X _____
Michel Plourde, maire

X _____
Caroline Lalonde, directrice générale
Secrétaire-trésorière et greffière

Je, Michel Plourde, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 53 de la Loi des cités et villes du Québec.